



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADOPTION

Adopter un chat via une association, c'est faire **2 heureux** :

1. le chat adopté
2. le nouveau chat qui pourra être accueilli en famille d'accueil grâce à la place libérée

C'est une décision importante. L'espérance de vie d'un chat est d'environ **15 à 20 ans**, pendant lesquels il vous apportera joie et bonheur avec ses câlins et sa présence, mais vous aurez aussi à assurer sa nourriture et ses soins vétérinaires.

Un chat coûte en moyenne 600 à 700 € par an.

Un chat peut rester seul une semaine environ à condition que quelqu'un vienne le nourrir et le voir tous les jours.

En cas d'absence, il faut donc s'assurer d'un relais.

En cas d'absence prolongée, pourrez-vous lui assurer une solution (chatterie, voisins, famille...).

Si vous êtes senior, plutôt qu'un chaton, nous vous proposerons d'adopter un chat adulte. Il sera plus calme et vous lui offrirez une belle fin de vie tout en faisant une bonne action.

Toute adoption fait l'objet de la signature d'un contrat associatif entre l'association et l'adoptant pour assurer un avenir heureux à ce petit être qui va devenir votre compagnon pendant, nous l'espérons, de longues années.

Adopter un chat est un acte important qui vous engage pour de nombreuses années.

En remplissant la demande d'adoption, **vous vous engagez** :

- à accepter une éventuelle pré-visite de votre lieu de vie avant l'adoption
- à procéder aux éventuelles sécurisations des balcons et fenêtres que nous préconiserons pour le bien-être du chat
- à garder le chat à l'intérieur jusqu'à sa stérilisation si c'est un chaton
- à garder le chat à l'intérieur pendant 3 à 4 semaines si c'est un chat adulte
- à faire stériliser le chaton à 5 mois maximum pour les femelles et 6 mois maximum pour les mâles (les chats adultes sont stérilisés avant adoption)



FRAIS D'ADOPTION

La somme demandée n'est qu'une participation aux frais engagés par notre association à savoir soins vétérinaires et frais de nourriture et d'entretien dans sa famille d'accueil, pour le chat ou le chaton.

POUR UN CHAT MÂLE OU FEMELLE ÂGÉ DE MOINS DE 6 MOIS : 200 €

Ce montant comprend :

- déparasitage interne et externe
- primo vaccin typhus et coryza
- identification par puce
- frais de nourriture et d'entretien de base du chat en famille d'accueil

Stérilisation : Lors de la stérilisation, le chat étant identifié au nom du détenteur, l'Ordre des vétérinaires demande que ce soit le détenteur qui règle les frais de stérilisation chez un vétérinaire de son choix. Si l'adoptant n'a pas de vétérinaire attiré, une liste pourra lui être proposée.

Un chèque de caution de 150 € sera demandé lors de l'adoption et détruit dès réception de l'attestation de stérilisation établie par le vétérinaire ayant pratiqué l'acte.

POUR UN CHAT ADULTE MÂLE OU FEMELLE ÂGÉ DE 6 MOIS ET PLUS : 240 €

Ce montant comprend :

- stérilisation
- déparasitage interne et externe
- primo vaccin typhus et coryza
- identification par puce
- frais de nourriture et d'entretien de base du chat en famille d'accueil

Quel que soit l'âge des chats, le rappel de vaccin est à la charge de l'adoptant.

Si l'adoptant demande que le chat soit vacciné contre la leucose, un supplément de 50 € sera facturé.

Les frais d'adoption ne donnent pas lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.